2023-00387333	0792825342	2022	EUR	23.0.3	m87-f	31/08/2023	11		M-app 1

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **VIZIO CAPITALISATION**
Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Adresse : Quai Edouard Van Beneden N° : 3 Boîte :
Code postal : 4020 Commune : Bressoux
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0792.825.342

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 27-10-2022

Ce dépôt concerne :

[X] les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 05-06-2023

[X] les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 25-10-2022 au 31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du au

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.1.1, M-app 6.1.2, M-app 6.1.3, M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 11, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

N°	0792825342	M-app 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

PRODEO Florian
Rue Arbre ste-Barbe 47
4500 Huy
BELGIQUE
Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

N°	0792825342	M-app 2.2

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
CLEMANA SRL 0740466227 Rue du THiou 10 4460 Grâce-Hollogne BELGIQUE	50.244.582	A B
Représenté directement ou indirectement par : Frédéric MARINI Expert-Comptable Fiscaliste Rue du THiou 10 4460 Grâce-Hollogne BELGIQUE	10.844.802	

N°	0792825342	M-app 3.1

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	1.050	
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28		
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	3.753	
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	2.231	
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	2.231	
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	1.523	
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	4.803	

N°	0792825342	M-app 3.2

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES			10/15	**1.291**	
Apport			10/11	**5.000**	
Disponible			110	5.000	
Indisponible			111		
Plus-values de réévaluation			12		
Réserves			13		
Réserves indisponibles			130/1		
Réserves statutairement indisponibles			1311		
Acquisition d'actions propres			1312		
Soutien financier			1313		
Autres			1319		
Réserves immunisées			132		
Réserves disponibles			133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)		14	**-3.709**	
Subsides en capital			15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net			19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			16		
Provisions pour risques et charges			160/5		
Pensions et obligations similaires			160		
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162		
Obligations environnementales			163		
Autres risques et charges			164/5		
Impôts différés			168		

N°	0792825342	M-app 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**3.512**	
Dettes à plus d'un an		17	**1.000**	
Dettes financières		170/4	1.000	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	1.000	
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	**2.512**	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.512	
Fournisseurs		440/4	2.512	
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	**4.803**	

N°	0792825342	M-app 4

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)(-)	9900	-3.431	
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	180	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)(-)	9901	**-3.612**	
Produits financiers		75/769		
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/669	**98**	
Charges financières récurrentes		65	98	
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)(-)	9903	**-3.709**	
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)(-)	9904	**-3.709**	
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)(-)	9905	**-3.709**	

N°	0792825342	M-app 5

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**-3.709**	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-3.709	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**-3.709**	
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

Conformément aux obligations en vigueur, les principales règles d'évaluation sont arrêtées aux dispositions de l'article 28 §1 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001.

1. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et les taux d'amortissement ont été fixés comme suit :

	Méthode (L – D)	%age Minimum	%age Maximum
Frais d'établissement	L	10	20
Immobilisations incorporelles	L	5	10
Immobilisation corporelles			
- Bâtiment et constructions	L	3	20
- Installations, Machines et outillage	L/D	10	33
- Matériel et mobilier de bureau	L	10	33
- Matériel Roulant	L	20	33
- Location – Financement	L	20	25

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport, à l'exclusion des frais qui s'y rapportent.

Des réductions de valeur, des reprises de réduction et des réévaluations ne sont actées que si elles ont un caractère durable.

Les réductions de valeur et reprises de réductions sont actées en résultat. Les réévaluations éventuelles, sont portées au crédit du compte « plus-values de réévaluation » jusqu'à réalisation des titres.

2. Stocks

Néant.

3. Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale conformément aux dispositions visées à l'article 67 de l'A.R. du 30/01/2001.

Des réductions de valeur sont actées sur les créances contestées et en cas de faillite ou d'état d'insolvabilité évident du débiteur.

4. Dettes

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale conformément aux dispositions visées à l'article 67 de l'A.R. du 30/01/2001.

5. Provisions pour risques et charges

Toutes les provisions nécessaires ont été constituées au cours de l'exercice sous revue pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

6. Avoirs, créances, dettes et engagements en devises

Sont convertis en euros au moment de leur inscription dans les comptes sur base du cours moyen approximatif du mois précédent la comptabilisation. Les écarts de conversions sont mis en résultat immédiatement.

À la date de clôture du bilan, ils sont adaptés au dernier cours de change utile de l'exercice et les écarts de conversion sont traités conformément à l'avis 20 de la CNC.

7. Dispositions spéciales

NEANT